

Réunion extraordinaire du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Association Notre Dame de Gardes, le jeudi 30 mai 2024 à 19h.

En salle des fêtes du Pontaroux

Compte-rendu

Les élus au conseil d'administration :

- Mme Fany DANTON carte N°1 - présente
- M. Armando MACHADO carte N°3 - pouvoir
- Mme Marie-Danièle BOUVIER carte N°4 - présente
- Mme Catherine CHINOT carte N°7 - présente
- M. Frédéric DEBOISSY carte N°14 - pouvoir
- Mme Nicole BONNET carte N°20 - présente
- Mme Marie-Christine CHAMPION carte N° 33 - excusée
- M. Jean-Claude LEYMERIE carte N°51 - présent
- M. Jean-Yves MATUREL carte N°65 - pouvoir
- Mme Jacoba VOS carte N°66 - présente
- M. Reinder VOS carte N°67 - présent
- M. Didier BROUILLET carte N°70 - pouvoir
- M. Luc FRUCHTER N°85 - présent

Objet de cette réunion extraordinaire :

Définir la somme que l'association Notre Dame de Gardes va pouvoir verser à la mairie pour aider au financement des travaux sur l'église : tranche 1 et tranche 2. Elles concernent l'extérieur du bâtiment.

Notre trésorier, Frédéric DEBOISSY ayant fait le point sur les avoirs de NDG, nous proposait : **11 000,00 euros.**

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour information, à la date du 30 mai 2024, les comptes de NDG sont les suivants :

Livret A : 7 700 £

Compte courant : 3 400£

Promesses de DONS (assurés) : 2 000£

Recette soirée VOCALYPSO : 1 048£

Cotisations d'adhérents 2024 à NDG : 180£

Fond de caisse : 347,90£

TOTAL = 14 675,90£

Après le versement des 11 000,00 euros à la Mairie de Gardes-Le-Pontaroux, il resterait sur les comptes de NDG : 3 675,90 euros

Un rappel pour mémoire : la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelle) à Poitiers a prévue une subvention de 250 000,00 euros pour les travaux sur l'église de Gardes qui correspondent à environ 30 % à 40 % de la facture des travaux, envisagés par l'architecte M. Dodeman.

Depuis évaluation des travaux par l'architecte, la facture ne cesse d'augmenter :

750 000,00 puis 800 000,00 et maintenant en 2024 : 1 000 000,00.

Ces travaux pourraient commencer en 2025 !

Différents sujets ont été abordés en fin de réunion dont la fusion de nos deux communes : Magnac-Lavalette et Gardes-Le-Pontaroux. Il semble que le respect des comptes de chacune soit admis.

Levée de la réunion vers 20h.15

La secrétaire : Marie-Danièle BOUVIER